

Mairie de



89140

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu séance extraordinaire du 7 octobre 2016

Tél : 03.86.66.80.36

Fax : 03.86.66.98.09

E-mail : mairie-vinneuf@orange.fr

Site internet : www.mairie-vinneuf.fr

L'an deux mil seize, le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VINNEUF, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain NEZONDET, Maire.

Date de la convocation : **6 octobre 2016**

Présents : M. Sylvain NEZONDET, Maire, M. Tanguy DUFOUR, 1^{er} Adjoint, Mme Chantal NOBLET, 2^{ème} Adjointe, Mme Laurence DAUPHIN, 3^{ème} Adjointe, Mme Christine HUSSON, M. Martial AUGER, M Olivier BOURBONNAIS, M. Guillaume BILHOT, M Fabien DUVAUT, Mme Agnès RONDEAU, M. Gérard VIAULT, Conseillers.

Absents excusés : Mme Jocelyne MARY, Mme Mercédès PLEPELIC (procuration à M. Guillaume BILHOT), Mme Sandrine BOUVIER (procuration à M. Gérard VIAULT), M. Philippe OLLAR.

Nombre de conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	11
	Ayant pris part aux délibérations :	13

Le nombre de conseillers présents étant de 11, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire déclare donc la présente séance ouverte.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121 du CGCT, le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. Guillaume BILHOT, Conseiller, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée la raison de cette séance du conseil municipal en réunion extraordinaire. Le conseil municipal, entendu le Maire, par 12 voix Pour et 2 voix Contre (M VIAULT, Mme BOUVIER), reconnaît le caractère d'urgence de la réunion et Monsieur le Maire procède ainsi à l'examen de la seule question inscrite à l'ordre du jour.

Approbation du dossier de consultation des entreprises pour la restauration des toitures et des façades de l'église St Georges :

Monsieur le Maire rappelle les éléments financiers du projet et présente le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour les travaux de restauration de l'église. Plusieurs modifications du DCE ayant été demandées par le conseil, le dossier corrigé sera présenté lors d'une prochaine réunion pour en délibérer ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Sylvain NEZONDET

